



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier N°8700458
Dossier rattaché N° 8700460

Maisons-Alfort, le 9 avril 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de mise à jour de la composition intégrale
de la préparation phytopharmaceutique
ATTACK, n° intrant 8700458**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 13/12/2007 d'un dossier, déposé par SYNGENTA, relatif à la demande de mise à jour de la composition intégrale de la préparation ATTACK.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence FORCE TS, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°8700460, est en cours de validité jusqu'en 2008;

Considérant que le changement mineur de composition de FORCE TS a été accordé par la décision du 09/07/2002 ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour de la composition intégrale de la préparation ATTACK, présentée par SYNGENTA.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND